

S' BLATTEL VOM ADECA

N°10 - OCTOBRE 2014

Bureau

Président : B. Denis
Vice-Président 67 : M. Garnon
Vice-Président 68 : M. Ruetsch
Secrétaire : D. Gras
Secrétaire Adjoint : C. Poupinet-Moreau
Trésorier : P. Strentz
Trésorier adjoint : H. Uettwiller

Structure de gestion

Directeur : Ph. Perrin
Médecin coordinateur : I. Gendre

«civilite»
«Nom_Medecin» «Prenom_Medecin»
«Adresse1»
«Adresse2»
«Code_Postal» «Ville»

Cher Confrère, Cher Ami,

Le Ministère de la Santé a publié le 4 octobre un « Arrêté du 23 septembre 2014 portant introduction du test immunologique dans le programme de dépistage organisé du cancer colorectal ». Les dispositions de cet arrêté entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Autrement dit, **le remplacement du test Hemoccult par un test immunochimique est proche.**

L'organisation actuelle va être modifiée. Le principal changement à retenir, pour vos patients et vous-mêmes, est la **simplicité, un seul prélèvement de selles** au lieu des 3x2 prélèvements antérieurs. Cela devrait améliorer grandement l'acceptabilité du test et vous faciliter la tâche !

ADECA Alsace est à ce jour dans l'impossibilité de vous donner plus de détails sur l'organisation future et le calendrier de mise en place. Nous vous tiendrons informé dès que nous aurons une meilleure visibilité... Soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre pour conserver une organisation la plus simple possible, pour vous et vos patients. Dans l'attente, le test Hemoccult reste d'actualité : **n'attendez pas le nouveau test pour dépister vos patients.**

Le rôle du médecin généraliste restera plus que jamais essentiel. Si vous conseillez à vos patients de se faire dépister, ils se feront dépister ! Si vous ne leur conseillez pas, ils ne se feront pas dépister ! C'est la raison pour laquelle ADECA Alsace a l'intention de proposer en 2015 à tous les médecins généralistes d'Alsace une formation de proximité, spécifique, pour les aider à s'approprier le nouveau test.

L'Assurance Maladie, à défaut de nous informer du nom du médecin traitant des personnes éligibles au dépistage, va prochainement nous communiquer le nombre de personnes âgées de 50 à 74 ans qui vous ont déclaré comme médecin traitant. Cette information nous permettra d'améliorer les échanges avec notre visiteuse médicale et vous permettra de vous situer par rapport à votre potentiel.

S'agissant d'une information nominative vous concernant, le droit de regard sur les traitements effectués à ADECA Alsace s'exerce auprès de son Directeur.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments dévoués.

B. DENIS
Président



M. GARNON
Vice-Président 67



M. RUETSCH
Vice-Président 68



